



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue à huis clos en conférence web le 1^{er} février 2022 à 20 heures, à la salle municipale de Roquemaure.

Sont présents :

Mme Rachel Alarie, mairesse via ZOOM

Mme Chantal Mainville, conseillère via ZOOM

Mme Josée Chrétien, conseillère via ZOOM

Mme Lucie Gravel, conseillère en présentiel

M. Adrien Paradis, conseiller en présentiel

M. Robert Tailleur, conseiller en présentiel

M. Fernand Landry, conseiller en présentiel

Était également présente Mme Manon Pouliot directrice générale par intérim via ZOOM.

Le lien pour assister à la réunion ayant été publié, plusieurs résidents ont assisté à la séance du conseil à distance eux-aussi.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h04, sous la présidence de Mme Rachel Alarie, mairesse.

La conseillère Josée Chrétien propose l'ouverture de la séance, appuyée par Mme Chantal Mainville.

Adoptée

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour par Mme la mairesse.

Ordre du jour

- 6.0 Ouverture de la séance;
- 7.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 8.0 Adoption des procès-verbaux :
 - a) séance de l'assemblée du 7 décembre 2021;
 - b) séance de l'assemblée extraordinaire du 15 décembre 2021;
 - c) séance de l'assemblée du 21 décembre 2021;
 - d) Séance de l'assemblée du 22 décembre 2021;
 - e) séance de l'assemblée du 18 janvier 2022;
 - f) séance de l'assemblée extraordinaire du 24 janvier 2022;
- 9.0 Correspondance;
- 10.0 Trésorerie;
 - 10.1 Dépenses de janvier 2022;

2022-02-25

2022-02-26



N° de résolution
ou annotation

- 10.2 Changement responsable AccesD;
- 10.3 Cartes de dépôts directrice générale par intérim;
- 10.4 Dépenses incompressibles 2022;
- 10.5 Augmentation annuelle 2022;
- 10.6 Dépenses secrétaire d'assemblée du 18 janvier 2022;
- 10.7 Commande des fleurs 2022;
- 11.0 Avis de motion et présentation du projet de règlement de taxation et tarification 2022 (règlement 207);
- 12.0 Programme d'entretien du réseau routier local;
- 13.0 Camping :
 - 13.1 Contrats gérance 2022;
 - 13.2 Test d'eau 2022;
- 14.0 Ressources humaines;
 - 14.1 Formation FQM mairesse;
 - 14.2 Avis de motion et présentation du projet de Modification du règlement - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
 - 14.3 Avis de motion et présentation du projet de Modification du règlement - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
 - 14.4 Ouverture du local du comité jeunesse;
 - 14.5 Inscription inspecteur municipal à la COMBEQ;
 - 14.6 Changement de responsable de l'accès à l'information;
 - 14.7 Adhésion à l'ADMQ;
 - 14.8 Autorisation achat aux compte et délégation de pouvoirs
- 15.0 Demande de soutien au projet NEEF;
- 16.0 Dépôt rapport d'audits
- 17.0 Rapport des comités;
- 18.0 Période de questions;
- 19.0 Sujets divers;
 - 19.1 Exploration et forage
 - 19.2 Rencontre sécurité civile
- 20.0 Levée de la séance.

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyé par Mme Josée Chrétien que l'ordre du jour soit accepté tel que lu par Mme la mairesse.

3.0 Adoption des procès-verbaux :

a) séance de l'assemblée du 7 décembre 2021

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée ;

En conséquence, il est proposé par ..., appuyé par,=... et résolu que le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

b) séance de l'assemblée extraordinaire du 15 décembre 2021

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée ;

En conséquence, il est proposé par Josée Chrétien, appuyé par Lucie Gravel, et résolu que le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

c) séance de l'assemblée du 21 décembre 2022

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée ;

2022-02-27

2022-02-28

2022-02-29



N° de résolution
ou annotation

2022-02-30

En conséquence, il est proposé par Fernand Landry, appuyé par Lucie Gravel, et résolu que le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

d) séance de l'assemblée du 22 décembre 2021

La lecture du procès-verbal est faite par Mme la mairesse.;

En conséquence, il est proposé par Lucie Gravel appuyée par Chantal Mainville et résolu que le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

e) séance de l'assemblée du 18 janvier 2022

Reporté

f) séance de l'assemblée extraordinaire du 24 janvier 2022;

Reporté

4.0 Correspondance

Aucune correspondance pertinente.

5.0 Trésorerie

5.1 Dépenses de janvier 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des comptes à payer pour la municipalité et le camping;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyé par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement des dépenses présentées comme suit :

Municipalité :

Salaires janvier : 7 929.77 \$

Liste des comptes à payer de janvier 2022 : 76 592.32\$

Camping municipal :

Liste des comptes à payer du mois de janvier 2022 : \$ 634.10

ADOPTÉE.

5.2 Changement responsable AccesD

Attendu que nous avons changé de responsable au bureau municipal ;

2022-02-32



N° de résolution
ou annotation

2022-02-33

En conséquence, il est proposé par Chantal Mainville, appuyé par Fernand Landry, de remplacer Mme Marie-Ève Isabelle par Manon Pouliot, comme gestionnaire du compte AccesD de la municipalité.

Adoptée

5.3 Cartes de dépôts directrice générale par intérim

Attendu que nous avons changé de responsable au bureau municipal ;

En conséquence, il est proposé par Josée Chrétien, appuyé par Adrien Paradis, de remplacer Mme Marie-Ève Isabelle par Manon Pouliot, comme gestionnaire des clés de dépôt et carte de guichet de la municipalité.

Adoptée

5.4 Dépenses incompressibles 2022

2022-02-34

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale par intérim à payer toutes les dépenses incompressibles prévues au budget 2022. Aux fins de la présente résolution, les dépenses incompressibles sont celles qui sont fixes ou inévitables en raison d'obligations que la municipalité a contractées, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses aux fins du fonctionnement de la municipalité. Ces dépenses incompressibles comprennent, notamment :

- a) Les dépenses inhérentes à l'application des conventions reliées aux conditions de travail et autres avantages des employés et élus de la municipalité (contributions aux assurances, rémunération, etc.) ;
- b) Les dépenses d'électricité et de chauffage ;
- c) Les dépenses de télécommunications lorsqu'un contrat a dûment été attribué par l'autorité compétente ;
- d) Toutes sommes dues par la municipalité à une autorité gouvernementale en vertu d'une disposition législative ou réglementaire ;
- e) Les quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supra municipaux ;
- f) Les sommes dues en vertu d'une entente intermunicipale ;
- g) Les contrats de déneigement ou relatifs aux matières résiduelles accordés par la municipalité ;
- h) Les primes d'assurances ;
- i) Les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec ;
- j) Les dépenses reliées au service de la dette (remboursement du capital et des intérêts) ;
- k) Le paiement d'emprunts déjà contractés par la municipalité ».

Adoptée



N° de résolution
ou annotation

2022-02-36

2022-02-37

2022-02-38

5.5 Augmentation annuelle 2022

a) Conseil municipal

Attendu que le règlement de rémunération des élus stipule QUE la rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement seront indexées selon le coût de la vie pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

En conséquence, il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Josée Chrétien, d'augmenter la rémunération des élus de 3,3 % en date du 1^{er} janvier 2022.

Mairesse

Conseillers :

Adoptée

b) Employé municipal

Il est proposé par Josée Chrétien, secondé par Lucie Gravel et résolu à l'unanimité d'accepter l'augmentation annuelle des salaires prévue à la dernière table de travail et de l'appliquer à compter du 01 janvier 2022, tel que déposé au dossier de l'employé.

Adoptée.

5.6 Dépenses secrétaire d'assemblée du 18 janvier 2022

Il est proposé par Chantal Mainville, appuyé par Lucie Gravel, d'autoriser le paiement des frais de Mme Aline Bégin comme secrétaire d'assemblée et pour transcription de notes au coût de 175\$.

Adoptée

5.7 Commande des fleurs 2022

Il est proposé par Adrien Paradis, appuyé par Fernand Landry, d'autoriser la commande de fleurs au montant de la soumission, soit 1 603,31\$ + taxes.

Adoptée

6.0 Avis de motion et présentation du projet de règlement de taxation et tarification 2022, règlement numéro 207

La conseillère Chantal Mainville dépose le projet de règlement de taxation et de tarification 2022, portant le numéro de règlement 207, et en fait un bref résumé.

-Taxe foncière : 1.0279/100\$

-Service de la dette camion incendie: 0.0533/100\$



N° de résolution
ou annotation

-Enlèvement de la neige : 63.30\$ par propriété où on retrouve une construction

31.65\$ par terrain vacant

145.92\$ plage Mainville avec construction

72.96\$ plage Mainville terrain vacant

-Eclairage des rues : 20.28\$ pour propriété avec construction

10.14\$ par terrain vacant

-Le tarif de compensation pour "l'enlèvement des ordures" sera comme suit :

- 114.68 \$ pour les roulettes saisonnières ;
- 114.68 \$ pour les chalets ;
- 229.34 \$ pour les résidences de 1 logement ;
- 458.72 \$ pour les résidences de 2 logements ;
- 1 605.52 \$ pour les habitations de 7 logements ;
- 458.72 \$ pour les entreprises agricoles et industrielles ainsi que pour les commerces.

-Sûreté du Québec est fixé à 0.0986 \$/100 \$ d'évaluation.

-tarif compensation "égouts" est fixé à 2.036 \$ du mètre linéaire pour les terrains situés sur le réseau d'égout.

-Le tarif pour les arriérés de taxe est de 1.5 % par mois, soit 18% par année. Des frais de 60.00 \$ seront chargés pour des chèques NSF.

-Le conseil décrète que les taxes municipales, dont le total du compte est plus élevé que 300 \$ seront payables en 6 versements égaux.

*Des copies seront disponibles au bureau municipal dès demain pour les citoyens.

7.0 Programme d'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 178 686 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Pour ces motifs, sur une proposition de Lucie Gravel, appuyée par Josée Chrétien, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Roquemaure informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et



N° de résolution
ou annotation

2022-02-40

de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

8.0 Camping :

8.1 Contrats gérance 2022

a) Attendu que le contrat de gérance du camping doit être renouvelé pour l'année 2022;

Attendu que le contrat de gérance a été revu en comité camping;

Attendu que le comité a fait ses recommandations au conseil de modifier l'Article 8 puisqu'il laisse place à l'interprétation;

Attendu que la modification suivante à l'article 8 s'applique:

[...] Cette compensation sera répartie en tranches comme suit :

- Tranche de 0\$ et 9 999\$: 15%
- Tranche de 10,000\$ et 14 999\$: 20%
- Tranche de 15,000\$ et plus : 25%

En conséquence, il est proposé par Madame Chantal Mainville, appuyée par Mme Lucie Gravel de proposer le contrat avec la modification à l'article 8 à Mme Line Binet.

Adoptée

b) Résolution 2021-02-29

8.2 Test d'eau 2022

Sujet reporté, des vérifications doivent être faites d'abord.

9.0 Ressources humaines

9.1 Formation FQM mairesse

2022-02-41

La mairesse demande une formation en leadership avec la FQM, au coût de 200\$, pour l'aider à assumer ses fonctions.

Mme Gravel propose que la mairesse s'inscrive à la formation, appuyé par M. Robert Tailleux.

9.2 Avis de motion et présentation du projet de Modification du règlement - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Sujet reporté



N° de résolution
ou annotation

2022-02-42

9.3 Avis de motion et présentation du projet de Modification du règlement - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

La conseillère Lucie Gravel donne avis de motion et présente le projet de Modification du règlement – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Mme Chrétien et Mme la mairesse demandent d'ajouter des clauses facultatives et en font la lecture. Les élus conviennent d'ajouter les clauses facultatives au modèle présenté par l'ADMQ.

9.4 Ouverture du local du comité jeunesse

Nous avons reçu une demande pour l'ouverture du local du comité jeunesse. Nous devons nous conformer aux règles sanitaires, donc suivre les directives gouvernementales qui changent d'une semaine à l'autre en ce moment.

9.5 Inscription inspecteur municipal à la COMBEQ

Il est proposé par Lucie Gravel, appuyée par Josée Chrétien, d'autoriser l'inscription de l'inspecteur municipal à la COMBEQ, tel que le stipule l'entente intermunicipale.

Adoptée

9.6 Changement de responsable de l'accès à l'information

Attendu que la responsable de l'accès aux documents est Marie-Ève Isabelle;

Attendu que Mme Isabelle n'est plus en fonction pour la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Chantal Mainville, appuyée par Lucie Gravel, de nommer Mme Rachel Alarie, mairesse, responsable de l'accès à l'information.

Adoptée

9.7 Adhésion à l'ADMQ

Il est proposé par Fernand Landry, appuyé par Adrien Paradis, d'inscrire Manon Pouliot à l'ADMQ au coût de 495\$ plus taxes. (L'inscription étant transférable au prochain D.G.)

Adoptée

9.8 Autorisation achat aux comptes et délégation de pouvoirs

Attendu que nous avons changé de personnel dans le bureau municipal;

En conséquence, il est proposé par Chantal Mainville, appuyé par Josée Chrétien, d'autoriser la délégation de pouvoirs à Manon Pouliot, et de l'autoriser chez nos fournisseurs pour effectuer des achats pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

2022-02-43

2022-02-44

2022-02-45



2022-02-46

N° de résolution
ou annotation

10.0 Demande de soutien au projet NEEF

Attendu que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a lancé un appel de projets afin de soutenir les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (jeunes NEEF) dans leur démarche d'intégration au marché du travail;

Attendu que le CJEAO souhaite répondre à cet appel de projet;

En conséquence, il est proposé par Josée Chrétien, appuyé par Robert Tailleur et unanimement résolu d'appuyer le CJEAO dans sa demande de projet.

Adoptée

11.0 Dépôt rapport d'audits de la CMQ

Nous avons reçu le rapport préliminaire des travaux d'audit de conformité portant sur le délai de transmission des rapports financiers dans les municipalités de moins de 100 000 habitants et les conseillers en ont reçu copie. Par contre, comme il ne s'agit pas du rapport final, le rapport doit demeurer confidentiel.

12.0 Rapport des comités

La mairesse fait un compte-rendu de la rencontre de la MRC et siègera au comité multiressources.

M. Paradis a remarqué un problème sur le rang 2-3 ouest. Il s'informerait auprès des anciens conseillers sur l'historique des ponceaux de ce secteur.

M. Tailleur dit être encore sans nouvelle de la MRC concernant la Politique familiale et des aînés.

Concernant le HLM, tout se passe par courriel présentement, mais nous devons nous attendre à un déficit constant vu les augmentations. Les 7 logements sont tous occupés. Par contre, si on tient compte de la compensation tenant lieu de taxes, ça s'équilibre plus.

13.0 Période de questions

Les questions écrites dans la zone de clavardage zoom sont lues au conseil municipal et répondues.

14.0 Sujets divers

14.1 Exploration et forage

M. Tailleur propose d'envoyer toutes les informations dans un même courriel à la directrice générale par intérim et informe que les explorations ne devraient pas se faire avant l'été et il est possible qu'il y ait des autorisations demandées sur des terrains privés.



N° de résolution
ou annotation

2022-02-47

Monsieur parle aussi qu'il pourrait avoir accès à une personne pour venir identifier les travaux à faire pour le plancher de la salle municipale.

M. Landry demande qu'un courriel soit envoyé au MAMH pour de l'accompagnement. La directrice générale par intérim informe que c'est aux membres du conseil

14.2 Rencontre sécurité civile

Mme Gravel informe qu'une rencontre est prévue pour les membres du conseil municipal pour les informer quant à la sécurité civile. La directrice générale par intérim suggère fortement à tous les membres d'y assister.

14.3 Camping

Mme Lucie Gravel repropose le point 8.1 b, soit de renouveler la résolution 2021-02-29 pour la gérance du camping, soit d'autoriser l'ajout d'un terrain gratuitement pour son employé de restaurant et de faire le prêt de la remorque de la municipalité pour son utilisation pour l'entretien du camping durant la saison estivale.

M. Landry répond à Mme Gravel qu'il n'est pas question que l'on revienne sur ce point. La mairesse intervient et demande à M. Landry de laisser Mme Gravel parler

M. Tailleur quitte la salle à 23h12.

M. Landry se lève à son tour, mais le quorum est maintenu.

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Chantal Mainville que la résolution soit adoptée.

M. Paradis quitte aussi.

(4 membres sont présents et tous d'accord)

Adoptée

15.0 Levée de la séance.

M. Fernand Landry, revient en salle à 23h13

L'ordre du jour étant épuisée, il est proposé par Monsieur Fernand Landry, appuyé par Josée Chrétien de lever la séance à 23h13.

2022-02-48

Manon Pouliot

Directrice générale par intérim

Rachel Alarie

Mairesse